

## **Orientation 07-2: Jouer la carte de la découverte pour faire aimer la nature**

### **Orientation 07-2: Jouer la carte de la découverte pour faire aimer la nature**

Jouer la carte de la découverte de la nature et des patrimoines est avant tout un positionnement économique adapté à la richesse du Parc national des Cévennes et à un territoire de moyenne montagne, où les activités de pleine nature ne peuvent pas être basées uniquement sur la dimension sportive. Le partage de la nature est également le meilleur moyen d'en faire comprendre et ressentir la richesse, de la faire aimer et ainsi de la protéger.

C'est donc un dispositif global et cohérent en faveur de la découverte de la nature et du patrimoine culturel qu'il convient d'élaborer de manière collective.

La randonnée non motorisée, qui peut être pratiquée sous diverses formes tout au long de l'année, constitue l'élément moteur de cet axe de développement touristique.

Les partenaires de la charte s'engagent ainsi à favoriser une stratégie en faveur du tourisme de découverte. Dans cette optique, ils mettent en valeur en priorité les grands espaces paysagers remarquables et les itinéraires touristiques majeurs du territoire.

Pour rendre accessible la nature à tous, l'offre touristique est adaptée à chacun, quel que soit son niveau de revenu, ses capacités physiques ou intellectuelles et son âge.

[...]

- **Mesure 7.2.4. Valoriser les stations de découvertes de la nature du coeur du Parc national**

*Le coeur du Parc national des Cévennes compte quatre stations touristiques à vocation récréative et de découverte de la nature : Finiels, Prat Peyrot, le Mas de la Barque et l'étang de Barrandon (cf. carte des vocations). Situées aux portes de vastes espaces de nature, elles proposent des prestations de qualité dans un environnement préservé et attirent ainsi une grande partie des visiteurs du coeur.*

**Les stations de découverte de la nature concentrent les aménagements récréatifs réalisés dans le coeur. Leur importance pour le développement touristique du territoire est affirmée par la charte du Parc national.**

Dès les trois premières années de la charte, un contrat de partenariat est élaboré pour chacune des stations de découverte de la nature du coeur du Parc national.

Ces contrats définissent les plans de développement concertés des stations portés par les gestionnaires.

A travers ces plans, les gestionnaires poursuivent la diversification de l'offre touristique en faveur de la découverte de la nature et des patrimoines.

L'établissement public encourage et soutient la mise en oeuvre de ces plans concertés de

# Orientation 07-2: Jouer la carte de la découverte pour faire aimer la nature

développement.

## **Rôle de l'établissement public du Parc national**

Accompagnement technique des gestionnaires

## **Contributions des communes adhérentes**

Prise en compte des stations touristiques dans les documents d'urbanisme

## **Principaux autres partenaires à mobiliser**

Régions, Départements

Gestionnaires des sites : SELO, Fédération de pêche de Lozère, commune de Valleraugue

Référence ID de l'article : #3445

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-07-30 15:54